

Amis (es) pongistes,

L'ASAND Marseille organise le dimanche 5 septembre 2010 le 15^{ème} OPEN de Tennis de Table.

Nous avons décidé de revenir aux formules de tableaux qui ont toujours fait le succès de notre tournoi, et que nous avons abandonnées pendant deux années.

La compétition se déroulera sur une seule journée afin de faciliter la venue de tous les pongistes, et les faire ainsi profiter des différents tableaux proposés.

En espérant vous retrouver nombreux pour ce 15^{ème} OPEN, nous remercions une nouvelle fois les collectivités locales et les différents partenaires qui permettent sa réalisation.

Bon été à tous.

Alain NOBILI

PRESIDENT

DE L'ASAND MARSEILLE



MARSEILLE
Siège Social
25 Bd Saint Marcel
13011 Marseille
Tél : 04-91-78-80-00

LIGUE DE PROVENCE

15^{ème} OPEN DE MARSEILLE

REGLEMENT DU TOURNOI

Article 1:

Le tournoi est homologué par la F.F.T.T. et de ce fait, les règlements fédéraux seront strictement appliqués. Il se déroulera au gymnase la Martine, (salle Omnisports de la Martine, chemin de la Martine, 13015 Marseille).

Article 2:

Dans tous les tableaux, les parties se dérouleront en 3 sets gagnants de 11 points.

Article 3: COMPOSITION ET HORAIRES DES TABLEAUX

Dimanche 5 septembre 2010

1. NC à 10.....	15 H 30
2. NC à 12	14 H 30
3. NC à 14.....	09 H 30
4. NC à 16.....	08 H 30
5. NC à 20.....	11 H 30
6. NC à N° 501.....	10 H 30
7. NC à N° 101.....	12 H 30
8. Moins de 21 ans.....	13 H 30
9. Toutes Séries Dames	16 H 00
10. Toutes Séries Hommes	15 H 30

N.B. Les féminines peuvent s'inscrire dans tous les tableaux messieurs en tenant compte de leurs points mentionnés sur la licence.

Article 4:

Tous les tableaux se joueront par poules de trois, sauf le « toutes séries messieurs » qui se déroulera par élimination directe.

Le premier de chaque poule sera qualifié pour le tableau à élimination directe.

Article 5:

Tout(e) joueur (se) pourra s'inscrire dans trois tableaux, en plus du tableau toutes séries hommes.

Article 6:

Le forfait sera prononcé 5 minutes après le premier appel.

Article 7:

Les joueurs perdants sont tenus d'arbitrer la partie suivante, ou celle que le juge-arbitre leur attribuera. Tout joueur refusant de se plier à cette règle sera scratché par le juge-arbitre pour les tableaux dans lesquels il serait encore qualifié.

Article 8:

Les balles ne seront pas fournies par l'organisation. Les joueurs devront se munir de balles jaunes et blanches.

Article 9:

Les classements seront ceux de la saison 2010/2011.

Il est impératif que chaque joueur donne à l'inscription son N° de licence, son classement et son nombre de points.

La présentation de la licence et du certificat médical (anciens ou nouveaux) sera obligatoire (les organisateurs se réservent le droit de demander aux joueurs une attestation sur l'honneur pour leur classement si présentation de la licence 2009/2010).

Article 10: CHALLENGE DU NOMBRE

Le club organisateur attribuera à titre définitif un challenge du nombre au club présentant le plus grand nombre d'engagés présents sur la compétition.

Article 11:

Il n'y aura pas d'interruption pendant la durée du tournoi. Une buvette se tiendra ouverte durant toute la compétition.

Article 12:

Le tirage au sort public sera effectué au gymnase de la MARTINE (salle Omnisports de la Martine, chemin de la Martine, 13015 Marseille) le samedi 4 Septembre 2010 à 17 heures pour les tableaux 1 à 10, par le juge-arbitre, Robert VASSEUR, Cortina, 20100 SARTENE.

Article 13:

Le club décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'accident.

Article 14: MONTANT DES ENGAGEMENTS

10 € pour le tableau toutes séries hommes.
7 € pour les tableaux seniors, dames et – de 21 ans.

Il vous est rappelé que chaque joueur doit donner son N° de licence lors de l'inscription.

Article 15:

Les engagements devront parvenir :

Le samedi 4 septembre 2010 dernier délai 13 heures pour les tableaux 1 à 10.

Soit sur le site du club : <http://www.asand-marseille.com>

soit à la salle spécifiqueEntre 16 h 00 et 22 h 00
..... au 04.91.78.80.00.
..... au 06.32.87.53.44.

Article 16:

Le fait de s'inscrire implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 17:

Pour tout point non prévu au présent règlement, il sera fait application des règlements de la Fédération Française de Tennis de Table.

Article 18:

L'organisateur se réserve le droit d'annuler un tableau, si "faute de participants".

CHALLENGE DU NOMBRE

Il sera décerné à titre définitif au club présentant le plus d'engagés.

15 ème OPEN DE MARSEILLE

Dimanche 5 Septembre 2010

Récompenses

Horaire	Catégorie	Tableau	1/8	1/4	1/2	Finaliste	Vainqueur
15 H 30	TS Hommes	10	40 €	125 €	250 €	500 €	1 000 €
16 H 00	TS Dames	9		30 €	60 €	120 €	240 €
13 H 30	Moins de 21 ans	8		15 €	30 €	60 €	120 €
12 H 30	NC à N° 101	7		55 €	110 €	220 €	440 €
10 H 30	NC à N° 501	6		40 €	80 €	160 €	320 €
11 H 30	NC à 20	5		25 €	40 €	80 €	160 €
08 H 30	NC à 16	4		20 €	30 €	60 €	120 €
09 H 30	NC à 14	3		15 €	25 €	55 €	105 €
14 H 30	NC à 12	2		15 €	25 €	45 €	90 €
15 H 30	NC à 10	1		15 €	20 €	40 €	80 €

